

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-137

SEANCE DU **MARDI 13 DÉCEMBRE 2022**

Le mardi 13 décembre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 25
Nombre de Membres présents : 19	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Marc PLOUZEAU à Eric MAUCORT, Olga MARTINEAU à Christelle LAMBERT, Laurent BAUMEL à Françoise BAUDIN, Fabrice MASSON à Jean-Jacques LAPORTE, Yoanna DESROCHES à Jean-François DAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur CHEMINOT

Subvention Union Fédérale des Anciens Combattants de Chinon

Par courrier reçu le 9 novembre 2022, Monsieur Marcel Cesbron, président du comité de Chinon de l'Union Fédérale des Anciens Combattants sollicite la Ville de Chinon pour l'achat d'un drapeau et de la housse pour un montant TTC s'élève à 1 498,00 €.

Lors du Bureau Municipal du 27 juin 2022, il a été émis un avis de participation à hauteur de 650,00 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **VERSE** une subvention 650,00 € TTC au Comité de Chinon de l'Union Fédérale des Anciens Combattants au titre de la participation de la Ville de CHINON à l'acquisition d'un drapeau et de sa housse ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2023.

Fait à CHINON, le 19 décembre 2022

Pour extrait conforme

Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 02/01/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage